



N° d'épreuve FFM _____ **138**
Moto-Club _____ **MC NEVERS**
N° d'affiliation _____ **C0642**
Date _____ **12/13 Mai 2018**
Lieu _____ **SAINT ELOI 58000**
Organisateur technique - **MOREAU Régis**
E-mail _____ **mcnevers@wanadoo.fr**
Téléphone _____ **0610944695**

CDF MX FEMININ

REGLEMENT PARTICULIER 2018

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	-----	LEMAITRE Jacques	-----	Licence :	015302
Délégué FFM (Président du Jury)	-----	ABADIE Guy	-----	Licence :	001903
Membre du Jury	-----	LANGLOIS Didier	-----	Licence :	220455
Membre du Jury	-----	ROBERT Dominique	-----	Licence :	080775
Commissaire technique responsable	----	CHOLLET Fabrice	-----	Licence :	253037
Responsable du chronométrage	-----	SEGOIN Eliane	-----	Licence :	022141
Responsable parc coureur	-----	DELAPRE Roger	-----	Licence :	179922

Article 3 Catégories & Engagements

Féminin Scratch

Age ----- 15 ans minimum
Licences ----- NCO / Inter / LUE
Cylindrée ----- Classes 2,3 et 4
Plaques ----- Numéro noir sur fond blanc

Féminin 125cc

Age ----- De 13 ans à 20 ans*
Licences ----- NCO / NJ / Inter / LUE
Cylindrée ----- 125cc
Plaques ----- Numéro blanc sur fond noir

** Les pilotes ne devront pas avoir 21 ans au cours de l'année.*

Primes d'arrivée :

Chaque pilote qualifié percevra une prime de qualification de 60 Euros augmentée des primes ci-dessous.

Place	Primes	Place	Primes	Place	Primes	Place	Primes
1 ^{er}	55 €	6 ^{ème}	22 €	11 ^{ème}	15 €	16 ^{ème}	9 €
2 ^{ème}	50 €	7 ^{ème}	21 €	12 ^{ème}	13 €	17 ^{ème}	8 €
3 ^{ème}	45 €	8 ^{ème}	20 €	13 ^{ème}	12 €	18 ^{ème}	7 €
4 ^{ème}	40 €	9 ^{ème}	18 €	14 ^{ème}	11 €	19 ^{ème}	6 €
5 ^{ème}	36 €	10 ^{ème}	17 €	15 ^{ème}	10 €	20 ^{ème}	5 €

Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques
Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Médecin responsable médical ... **BERTRAND Patrick**

Nombre de secouristes **12**

Hôpital le plus proche **NEVERS**

Nombre d'ambulance(s) **2**

Temps de trajet (en min) **15 mn**

Article 7 Le site de pratique
Accès :

Nom du site **Terrain deForges**

Adresse **Les Terres Blanches 58000 SAINT ELOI**

Caractéristiques :

Longueur du circuit **1540**

Largeur minimum de la piste **7**

Largeur de la grille **55**

Longueur de la ligne droite de départ **80**

Nombre d'OCP* **18**

*Officiels Commissaires de Piste

Capacité Moto :

Pendant les essais : **45**

En manche : **45**



Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.

Visa du Moto-Club

Date : **02/03/2018**


Visa de la Ligue

Date : **27/03/18**

visa 16/2018

LIGUE MOTO
BOURGOGNE
FRANCHE COMTE

Ep138 CDF 1x Féminin

Visa de la FFM




N° d'épreuve FFM _____ **138**
Moto-Club _____ **MC NEVERS**
N° d'affiliation _____ **C0642**
Date _____ **12/13 Mai 2018**
Lieu _____ **SAINT ELOI 58000**
Organisateur technique - **MOREAU Régis**
E-mail _____ **mcnevers@wanadoo.fr**
Téléphone _____ **0610944695**

CDF NATIONAL MX1 / MX2 / 125cc

REGLEMENT PARTICULIER 2018

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	LEMAITRE Jacques	Licence : 015302
Délégué FFM (Président du Jury)	ABADIE Guy	Licence : 001903
Membre du Jury	LANGLOIS Didier	Licence : 220455
Membre du Jury	ROBERT Dominique	Licence : 080775
Commissaire technique responsable	CHOLLET Fabrice	Licence : 253037
Responsable du chronométrage	SEGOIN Eliane	Licence : 022141
Responsable parc coureur	DELAPRE Roger	Licence : 179922

Article 3 Catégories & Engagements

Seules les catégories dont la case est cochée sont prévues pour l'épreuve.

<input type="checkbox"/> National MX1*	<input type="checkbox"/> National MX2	<input checked="" type="checkbox"/> National 125
Age ----- 15 ans minimum	Age ----- 13 ans minimum en 125cc 2T	Age ----- 18 ans minimum
Licences ----- NCO / Inter / NJ / LUE	15 ans minimum en 250cc 4T	Licences ----- NCO / Inter / NJ / LUE
Cylindrée ----- Classes 3 & 4	Licences ----- NCO / Inter / NJ / LUE	Cylindrée ----- 125cc 2T
Plaques ----- Numéro noir sur fond blanc	Cylindrée ----- Classe 2	Plaques ----- Numéro blanc sur fond noir
	Plaques ----- Numéro blanc sur fond noir	

* Les pilotes devront opter pour une classe lors de la première épreuve de classement et n'auront plus la possibilité d'en changer dans la suite du Championnat.

En cas de changement de machine entre les manches, le pilote devra repartir avec une machine de la même classe que celle choisie à la manche précédente.

Primes d'arrivée :

Chaque pilote qualifié percevra une prime de qualification de 60 Euros, augmentée des primes ci-dessous :

Place	Primes	Place	Primes	Place	Primes	Place	Primes
1 ^{er}	110 €	6 ^{ème}	60 €	11 ^{ème}	27 €	16 ^{ème}	15 €
2 ^{ème}	100 €	7 ^{ème}	50 €	12 ^{ème}	25 €	17 ^{ème}	12 €
3 ^{ème}	90 €	8 ^{ème}	42 €	13 ^{ème}	23 €	18 ^{ème}	10 €
4 ^{ème}	80 €	9 ^{ème}	36 €	14 ^{ème}	20 €	19 ^{ème}	7 €
5 ^{ème}	70 €	10 ^{ème}	30 €	15 ^{ème}	18 €	20 ^{ème}	5 €

Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques
Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Médecin responsable médical ... **BERTRAND Patrick**

Nombre de secouristes **12**

Hôpital le plus proche **NEVERS**

Nombre d'ambulance(s) **2**

Temps de trajet (en min) **15 mn**

Article 7 Le site de pratique
Accès :

Nom du site **Terrain de Forges**

Adresse **Les terres Blanches 58000 SAINT ELOI**

Caractéristiques :

Longueur du circuit **1540**

Largeur minimum de la piste **7**

Largeur de la grille **55**

Longueur de la ligne droite de départ **80**

Nombre d'OCP* **18**

*Officiels Commissaires de Piste

Capacité Moto :

Pendant les essais : **45**

En manche : **45**



Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.

Visa du Moto-Club

Date : **02/03/2018**



Signature
numérique de
Moreau Régis
Date :
2018.03.06
15:51:10
+01'00'

Visa de la Ligue

Date : **27/03/18**
Visa 16/2018

LIGUE MOTO
BOURGOGNE
FRANCHE COMTE
Ep138 CDF nat.

Visa de la FFM




Championnat de France MX FEMININ & NATIONAL 125 (2 groupes)
Championnat de B/FC Ouest OPEN & ESPOIR 85
HORAIRE DU SAMEDI 12 MAI 2018

9h30 - 13h00	Contrôle Administratif	
9h30 - 14h30	Contrôle Technique	
14h15	Briefing Commissaires	
14h30	Briefing Pilotes	
15h00	Essais libres NAT 125 groupe A	20 min
15h30	Essais libres NAT 125 groupe B	20 min
16h00	Essais libres MX FEMININ	20 min
16h30	Essais OPEN B/FC Ouest	20 min
17h00	Essais chrono NAT 125 groupe A	20 min
17h30	Essais chrono NAT 125 groupe B	20 min
18h00	Essais chrono MX FEMININ	20 min
18h30	Essais MX85 B/FC Ouest	20 min
19h00	Fin des Essais	

HORAIRE DU DIMANCHE 13 MAI 2018

8h00	Contrôle administratif et technique	60 min
9h00	Essais & chrono Open B/FC Ouest	10+15 min
9h30	Essais & chrono Espoir B/FC Ouest	10+15 min
10h00	Test Départ Championnat de France FEMININ	5 min
10h05	Essais Libre Championnat de France FEMININ	20 min
10h35	Test départ Championnat de France NAT 125	5 min
10h40	Essais Libre Championnat de France NAT 125	20 min
11h30	1 ^{ère} Manche Espoir 85 B/FC Ouest	15 min + 1 tour
13h50	H-10 Tour de reconnaissance CF NAT 125	
14h00	1 ^{ère} Manche Championnat de France NAT 125	25 min + 1 tour
14h30	H-10 Tour de reconnaissance CF FEMININ	
14h40	1 ^{ère} Manche Championnat de France FEMININ	20 min + 2 tours
15h15	Tour de reconnaissance Open Championnat B/FC	
15h20	1 ^{ère} Manche Open Championnat B/FC Ouest	20 min + 1 tour
15h50	2 ^{ème} Manche Espoir 85 B/FC Ouest	15 min + 1 tour
16h15	H-10 Tour de reconnaissance CF NAT 125	
16h25	2 ^{ème} Manche Championnat de France NAT 125	25 min + 1 tour
17h00	PODIUM Championnat de France NAT 125	
17h10	H-10 Tour de reconnaissance CF FEMININ	
17h20	2 ^{ème} Manche Championnat de France FEMININ	20 min + 2 tours
17h50	PODIUM Championnat de France FEMININ	
18h00	2 ^{ème} Manche Championnat Open B/FC Ouest	20 min + 1 tour
18h30	PODIUM 85 & Open B/FC Ouest	
19h00	Fin de la manifestation.	